

IFMK du Nord de la France
Parc Eurasanté
235 avenue de la Recherche
59120 LOOS
Tél : 03 20 96 23 22
www.ifmknf-lille.fr

**IFMK de la Région Sanitaire
de Lille**
10 rue St JB de la Salle
59000 LILLE
Tél : 03 20 92 06 99
www.ikpo.fr

IFMK de Berck-sur-Mer
Avenue du Phare
BP 62
62602 BERCK-SUR-MER
Tél : 03 21 09 15 68
www.ifmkberck.com

PARCOURS D'ADMISSION EN IFMK 59/62

Rentrée Septembre 2020 - Année scolaire 2020/2021

7 filières permettent d'accéder au sein des **3 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)** du Nord / Pas-de-Calais pour la rentrée de septembre 2021 :

- PASS de la Faculté de Médecine Henri Warembourg de Lille [Université de Lille]
- LAS Sciences pour la Santé de l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé de Loos [Université de Lille]
- Portail STAPS – préparation kiné – de la Faculté des Sciences du Sport de Ronchin [Université de Lille]
- LAS Droit de l'Institut Sociétés et Humanités de Valenciennes [Université Polytechnique Hauts de France]
- LAS Sciences de la Vie du Centre universitaire de Cambrai [Université Polytechnique Hauts de France]
- LAS STAPS de la Faculté des Sciences et Métiers du Sport de Valenciennes [UPHF]
- Licence Santé de la Faculté de Médecine & Maïeutique de Lille [Institut Catholique de Lille]

Les candidats doivent s'inscrire à ces filières sur Parcoursup dès à présent.

PLACES ET CLASSEMENT

Le nombre de places est déterminé par le Ministère des Solidarités et de la Santé. À titre indicatif, pour la rentrée 2019/2020 cette base (primants + doublants) était :

- 86 places à l'IFMK du Nord de la France ;
- 74 places à l'IFMK de la Région Sanitaire de Lille ;
- 70 places à l'IFMK de Berck-sur-Mer.

Ces quotas sont susceptibles d'évoluer.

Nombre de places en kinésithérapie selon les filières pour les primants 2020-2021

Médecine Warembourg	LAS ILIS Loos	STAPS Ronchin	LAS Droit Valenciennes	LAS SV Cambrai	LAS STAPS Valenciennes	Médecine Catholique
60	32	46	5			8

Ces nombres sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

La répartition d'admission de chaque filière sera identique au sein de chaque IFMK.

Chaque candidat admis en 1^{ère} année de Masso-Kinésithérapie choisira son IFMK d'accueil en fonction de son rang de classement. L'affectation des candidats classés sur la liste principale se fera en fonction du rang de classement **à la date de proclamation des résultats**. Cette affectation sera définitive. En cas de désistement de l'un des candidats de la liste principale, il sera fait appel à la liste complémentaire.

VALIDITÉ DES RÉSULTATS

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée universitaire suivante. Une dérogation de droit est accordée en cas de maternité, de rejet de bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet de demande de congé de formation, de rejet de demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de quatre ans.

En cas de maladie ou d'accident, ou de tout autre événement grave avéré empêchant l'étudiant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le Directeur de l'IFMK. Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, avant le 1^{er} février de l'année universitaire pour laquelle ce report a été obtenu, confirmer par écrit son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante.

Le report accordé n'est valable que pour l'IFMK au sein duquel le candidat a été précédemment admis.

Le Médecin Inspecteur Régional de la Santé ou son représentant détermine les conditions matérielles d'installation d'un candidat en cas d'incapacité physique temporaire.

ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE EN SEPTEMBRE 2021 DANS L'UN DES 3 IFMK DU NORD / PAS-DE-CALAIS

Pour être admis en 1^{ère} année d'IFMK, les étudiants devront répondre aux critères d'admissibilité (épreuves écrites et oral d'admission).

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée :

- d'un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.
- d'un certificat médical de vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique et contre l'hépatite B.

Abréviations citées

ICL	Institut Catholique de Lille
IFMK	Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
ILIS	Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé
L1	Première année de licence
LAS	Licence avec une option Accès Santé
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SV	Sciences de la Vie
UPHF	Université Polytechnique des Hauts de France

